



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

AVIS

SUR L'AVANT-PROJET D'ARRETE RELATIF AUX CONDITIONS D'OCTROI D'UNE PRIME EN ECHANGE DE LA RADIATION DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE

Demandeur	M. Alain Maron Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative
Demande reçue le	02/02/2021
Exposés	22/02/2021
Document transmis	Avant-Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux conditions d'octroi d'une prime en échange de la radiation de la plaque d'immatriculation d'un véhicule par Lucas Demuelenaere, Conseiller au cabinet du Ministre Maron
Avis adopté par la Commission régionale de la Mobilité le	29/03/2021

Les coûts financiers et organisationnels des déplacements alternatifs sont fonction du nombre de personnes à déplacer.

La Commission demande de moduler la prime en fonction de la taille des ménages (par exemple en fonction du nombre d'enfants à charge).

La Commission souhaite être consultée sur les modalités concrètes de mise en œuvre de l'octroi de la prime, par exemple sur la diffusion de listes des fournisseurs pour l'achat d'un vélo.